

Contrat de service – Service Bell Internet de base (le contrat de service)

Avis : Ce contrat de service a été mis à jour le 22 août 2010. Si vous ne lisez pas ce contrat en ligne, veuillez consulter le site www.bell.ca/conventions pour vérifier s'il existe une version plus récente.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT DE SERVICE QUI IMPOSE DES OBLIGATIONS.

1. Généralités. Le service Bell Internet de base (le *service Internet*) est le service Internet résidentiel décrit à l'article 6 ci-dessous et qui vous est fourni par Bell Canada (votre *fournisseur de service*) pendant la durée du présent contrat de service qui comprend votre période initiale de service (au sens donné à l'article 3), le cas échéant, et se poursuit suite à l'expiration de la période de service initiale telle que décrite à l'article 4 et jusqu'à ce que vous donniez à votre fournisseur de service un avis de résiliation conformément à l'article 4 ou jusqu'à ce que votre fournisseur de service mette fin au présent contrat de service tel qu'il est permis aux présentes (la *durée*). Votre fournisseur de service peut vous offrir certains services optionnels, y compris des fonctions de sécurité et des outils de communication, pour utilisation en conjonction avec le service Internet (les *services à valeur ajoutée*). Aux fins du présent contrat de service, i) le terme « service » désigne collectivement le service Internet et tout service à valeur ajoutée que vous avez sélectionné et qui vous est fourni; et ii) –les termes « vous » et « votre » s'entendent de vous, l'abonné au service, et de chaque personne que vous autorisez à utiliser le service.

Le présent contrat de service énonce les obligations et les responsabilités liées au service qui vous est fourni au moyen d'un compte désigné (le *compte*). Vous êtes seul responsable de tout accès au service et de son utilisation au moyen de votre compte, y compris de tout manquement, de votre part ou de la part d'un utilisateur de votre compte, au présent contrat de service. Si vous ne souhaitez pas être lié par ces modalités ni payer les frais, les charges, les taxes et les dépenses liés au service, vous ne devez pas vous abonner au service ni l'utiliser.

2. Utilisation conditionnelle du service. Vous êtes seul responsable de tout accès au service au moyen de votre compte. En accédant au service et en l'utilisant, ou encore en acceptant autrement d'être lié par les modalités du service, vous convenez des modalités contenues dans le présent contrat de service, y compris, notamment, des dispositions relatives aux frais, charges et dépenses prévus aux présentes, étant entendu que vous vous engagez, lors de l'utilisation du service, à respecter la politique d'utilisation acceptable jointe au présent contrat de service, et, dans la mesure permise par les lois applicables, les documents et les conventions applicables reliés au filtrage antipollurriel qui vous sont fournis par votre fournisseur de service, y compris, notamment, la convention de filtrage antipollurriel applicable au service que vous trouverez à l'adresse www.bell.ca/conventions (les *conventions antipollurriel*), les autres politiques, pratiques et ententes concernant le service auxquelles il est fait renvoi aux présentes ou que vous êtes prié de consulter lorsque vous vous inscrivez au service ou l'utilisez. Vous convenez d'indemniser votre fournisseur de service, ses sociétés affiliées, ses mandataires et ses fournisseurs et de les dégager de toute responsabilité relativement à l'ensemble des obligations et des dépenses découlant de tout défaut de respecter le présent contrat de service, de votre part ou de la part d'un utilisateur de votre compte, ou de l'utilisation du service par vous ou cet utilisateur. Vous ne pouvez pas vendre, commercialiser, fournir, revendre, recommercialiser, céder directement ou indirectement, distribuer ou exploiter de quelque façon que ce soit toute partie du service. Vous n'utiliserez pas le service d'une façon allant à l'encontre de toute loi ou tout règlement applicable, et vous devez vous conformer aux politiques et règles de votre fournisseur de service, y compris la politique d'utilisation acceptable, où sont énoncées des règles supplémentaires qui régissent vos activités relatives au service. Vous ne pouvez utiliser le service ou en permettre ou en faciliter l'utilisation pour toute fin abusive ou qui, de quelque façon que ce soit, endommage la propriété de votre fournisseur de service ou cause une entrave ou une perturbation au service, au réseau de votre fournisseur de service ou à d'autres utilisateurs.

3. Frais. Vous reconnaissez que le service vous est fourni sous réserve du paiement, que vous êtes tenu d'effectuer, du tarif mensuel relié au service, des frais d'utilisation, d'installation et(ou) d'activation applicables, et des autres frais, s'il en est, ainsi que de l'ensemble des taxes et des frais applicables, qui vous sont indiqués au moment où vous placez votre commande pour le service ou encore qui vous sont occasionnellement indiqués par votre fournisseur de service de temps à autre, le tout dans la mesure permise par les lois applicables (collectivement, les *frais de service*), lesquels frais de service peuvent être modifiés par votre fournisseur de service de temps à autre. Vous trouverez les tarifs et les frais en vigueur sur le site www.bell.ca/accèsinternet. Veuillez noter que les tarifs et les frais affichés sur le site Web précité ne comprennent pas les taxes applicables ni les frais d'interurbain ou les autres frais. Les frais de service et les frais applicables aux parties de mois de service seront calculés proportionnellement, sauf si vous annulez le service tel qu'il est prévu à l'article 4 du présent contrat de service.

Si votre abonnement au service est assujéti à une période initiale d'engagement d'au moins 12 mois pendant la durée, tel que vous l'avez choisi lors de votre adhésion au service ou à un autre moment par la suite (la *période initiale de service*), une portion de vos frais de service relative au service qui vous a été fourni par votre fournisseur de service durant la période initiale de service peut être réduite ou différée pendant la période initiale de service. Si toutefois pendant la période initiale de service vous annulez le service ou votre fournisseur de service y met fin en raison d'un manquement de votre part au présent contrat de service, vous serez tenu de payer à votre fournisseur un montant additionnel de 100 \$ (ou tout autre montant qui vous a été communiqué avant de procéder à l'abonnement), majorés des taxes applicables, relativement au service fourni par votre fournisseur de service pendant la période initiale de service, le tout dans la mesure permise par les lois applicables. Votre fournisseur de service peut annuler les frais de service réduits ou différés si, durant la période initiale de service, vous migrez vers un autre service Bell Internet offert par votre fournisseur de service qui comporte des frais mensuels qui ne sont pas inférieurs aux frais liés au service auquel vous avez initialement adhéré, ainsi qu'une durée au moins équivalente à la période initiale de service.

Si votre fournisseur de service omet de vous facturer des frais ou les facture de manière insuffisante, vous ne serez pas tenu de payer les frais omis sauf si le montant approprié vous est facturé au cours de la période d'un (1) an à compter de la date où les frais ont été engagés.

Les factures relatives à l'utilisation du service sont émises mensuellement et sont accessibles en ligne grâce à l'option Visualisez votre facture à l'adresse www.bell.ca/moninternet. À moins d'indication contraire, le montant total est exigible et payable à la date de facturation. Des frais de paiement tardif au taux de 3 % par mois (42,58 % par année), lequel taux peut être changé par votre fournisseur de service de temps à autre, seront appliqués à compter de la date de facturation si le paiement n'a pas été reçu par votre fournisseur de service avant la date de facturation suivante.

Vous avez le choix de payer le service par carte de crédit ou par paiement préautorisé, pourvu que la méthode utilisée soit jugée acceptable par votre fournisseur de service. En fournissant cette information, vous vous trouvez à autoriser expressément votre fournisseur de service à porter les frais pertinents à votre carte de crédit (ou toute carte de crédit de remplacement) ou à utiliser la méthode de paiement préautorisé sélectionnée pour percevoir tout montant exigible pendant la durée du présent contrat de service ou tout autre contrat, ou qui est autrement dû à votre fournisseur de service.

Il vous incombe de vous assurer que les données de facturation que vous fournissez à votre fournisseur de service, y compris votre adresse et les renseignements bancaires et sur les cartes de crédit, soient à jour en tout temps. Vous convenez d'aviser votre fournisseur de service de tout changement à vos données de facturation. Si votre fournisseur de service découvre :

- i. que votre carte de crédit n'est pas valide ou que votre compte bancaire est fermé;

- ii. que vous avez révoqué l'autorisation de votre fournisseur de service d'effectuer des retraits; ou
- iii. que votre fournisseur de service n'est plus en mesure de communiquer avec vous ni d'avoir accès à vos fonds pour être payé pour le service fourni,

votre fournisseur de service sera autorisé à résilier le contrat ou à suspendre le service, et dès cette résiliation ou suspension, vous deviendrez responsable de tous les frais, notamment de résiliation, applicables.

Dans la mesure permise par les lois applicables, votre fournisseur de service, pour compenser ses coûts de traitement additionnels, peut vous facturer des frais administratifs, d'un montant fixé de temps à autre, pour des activités administratives ou liées à votre compte, notamment des mesures de recouvrement prises pour les raisons suivantes : non-paiement de frais facturés ou solde dépassant votre limite de crédit; paiements retournés ou refusés; modification de toute donnée d'identification personnelle; ou suspension, débranchement ou réactivation de services. Tous les frais administratifs qui vous sont facturés font partie des frais de service à payer à votre fournisseur de service en vertu du présent contrat.

4. Annulation du service. Votre commande visant le service sera confirmée et vous aurez conclu une entente exécutoire avec votre fournisseur de service lorsque : (i) vous aurez transmis votre commande en ligne ou de porte à porte, selon le cas, et qu'elle aura été reçue et confirmée par votre fournisseur de service par courriel ou autrement, ou (ii) votre commande téléphonique aura été confirmée par courriel ou par un autre moyen, le tout sous réserve de la possibilité pour votre fournisseur de service de rejeter, à sa seule discrétion, toute commande de service visée par l'alinéa i) ou l'alinéa ii) qui précède, et ce, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la soumission de votre commande de service. Si vous souhaitez annuler votre commande, veuillez composer le 310-SURF (310-7873).

Lorsque le service est activé, vous pouvez l'annuler en communiquant avec votre fournisseur de service, au numéro indiqué dans le paragraphe précédent. Si vous annulez le service, les frais qui vous incombent ne seront pas calculés proportionnellement pour la période de facturation faisant l'objet de l'annulation et votre compte sera fermé trente (30) jours après la date d'avis d'annulation à votre fournisseur de service. Les frais de service courants, les frais de service réduits ou différés (tels que décrits à l'article 3 ci-dessus), le cas échéant, ainsi que les autres frais applicables, plus les taxes applicables, pour cette période de résiliation de 30 jours seront facturés à votre compte.

Si vous annulez le service avant la fin de la période initiale de service par suite d'un changement important du service, votre fournisseur de service annulera les frais de service réduits ou différés (tels que décrits à l'article 3 ci-dessus). Il est entendu qu'un changement aux frais de service n'est pas un changement important au service.

Jusqu'à ce qu'ils soient annulés ou résiliés tel qu'il est prévu dans le présent contrat de service, la durée et le présent contrat de service continuent de s'appliquer. Subséquemment à l'expiration de toute période initiale de service, le présent contrat de service sera renouvelé de mois en mois selon les modalités et les tarifs alors établis par votre fournisseur de service, jusqu'à ce qu'il soit annulé ou résilié de la manière prévue aux présentes.

5. Résiliation et suspension de compte par votre fournisseur de service. Votre fournisseur de service peut, à sa seule discrétion, résilier le présent contrat de service moyennant un avis de trente (30) jours ou d'une période plus longue pouvant être requise par les lois applicables, ou suspendre le service en tout temps en vous donnant un avis. Dans la mesure permise par les lois applicables, votre fournisseur de service peut, à sa seule discrétion, (a) facturer des frais de service additionnels, (b) annuler, suspendre ou restreindre le service et votre

compte (sans réduction des frais de service mensuels applicables au service), ou (c) résilier le présent contrat de service, en tout temps sans avis, si :

- i. l'exploitation ou l'efficacité du service est diminuée par l'utilisation de votre compte ou du service;
- ii. un montant que vous devez à votre fournisseur de service est en souffrance; ou
- iii. il existait ou est survenu un manquement de votre part ou de la part d'un autre utilisateur à une modalité du présent contrat de service ou à un document ou une politique en faisant partie intégrante (y compris, notamment, la politique d'utilisation acceptable).

Si votre fournisseur de service résilie le présent contrat de service par suite d'un manquement à celui-ci de votre part, des frais de service réduits ou différés peuvent vous être facturés (tel qu'il est indiqué à l'article 3).

Il n'incombe pas à votre fournisseur de service d'aviser les tiers fournisseurs de service, de marchandises ou de renseignements de la résiliation du présent contrat de service ou de la suspension de votre compte ou du service. La résiliation du présent contrat de service ou la suspension de votre compte et du service ne vous décharge pas de vos obligations au titre des frais de service, des frais de service réduits ou différés (tels que décrits à l'article 3 ci-dessus), ou des autres frais et charges exigibles ou des autres obligations qui auraient pu naître en vertu des présentes avant le moment où une telle résiliation ou suspension prend effet.

6. Le service. Le texte suivant constitue une description générale du service, lequel est assujéti à des changements conformément à l'article 9. En plus de vous fournir l'accès à Internet, le service comprend :

- i. un accès par ligne commutée à Internet;
- ii. selon l'offre de service disponible pour vous et que vous aurez sélectionnée, A) une utilisation illimitée de la bande passante, ou B) une utilisation de la bande passante assortie d'une limite combinée de téléchargement en aval (d'Internet à vous) et en amont (de vous à Internet) au moyen de la bande passante, laquelle limite combinée vous sera indiquée avant que vous ne passiez une commande auprès de votre fournisseur de service. Des frais supplémentaires seront exigés pour toute utilisation de bande passante excédant cette limite combinée. Il vous appartient de surveiller et de gérer votre volume mensuel de téléchargement en aval et en amont. Pour vous permettre de surveiller vos activités mensuelles de téléchargement en aval et en amont au moyen de la bande passante, l'Outil de suivi de l'utilisation du service Internet est mis à votre disposition dès que vous ouvrez une session à l'adresse www.bell.ca/moninternet;
- iii. l'accès au courriel Web;
- iv. 5 mégaoctets d'espace Web personnel;
- v. un accélérateur du service de base;
- vi. le logiciel Internet Explorer de Microsoft^{MC} personnalisé pour Bell Internet;
- vii. selon le forfait de service que vous avez choisi et auquel vous avez adhéré, vous bénéficierez d'un accès de 10 heures, de 100 heures ou d'un accès illimité par ligne commutée ou de toute autre option mise à votre disposition par votre fournisseur de service de temps à autre, des frais additionnels étant facturés pour chaque heure d'utilisation supplémentaire (taxes applicables et frais d'interurbain en sus). Les choix de forfaits de service à votre disposition vous seront indiqués lorsque vous passerez votre commande pour le service ou vous seront indiqués d'une autre manière par votre fournisseur de service de temps à autre;

- viii. le filtrage anti-pollurriel (fourni avec le forfait prévoyant l'accès illimité au service seulement). Si vous adhérez au service aux termes d'un forfait de service autre que le forfait d'accès au service illimité, vous pourrez adhérer, moyennant des frais additionnels, au service de filtrage anti-pollurriel);
- ix. le forfait d'assistance technique du service Bell Internet décrit ci-dessous; et
- x. le forfait de courriel décrit ci-dessous.

Courriel :

Vous aurez accès au service Courriel Bell. Vous devrez utiliser le logiciel Windows Live^{MC} ID (autrefois connu sous le nom Microsoft^{MC} Passeport) en conjonction avec votre logiciel de courrier électronique. L'utilisation du logiciel Windows Live^{MC} ID (autrefois connu sous le nom Microsoft^{MC} Passeport) est régie par ses propres modalités d'utilisation, qui se trouvent à l'adresse www.bell.ca/conventions. Vous avez la responsabilité d'examiner et d'accepter ces modalités.

Soutien technique compris avec le service Bell Internet :

Le service comprend le service d'assistance technique générale, tous les jours, 24 heures sur 24. Pour les questions concernant l'assistance qui ne peuvent être résolues par le personnel d'assistance technique générale de votre fournisseur de service, une assistance technique additionnelle et plus spécialisée sera disponible de 8 h à 24 h, tous les jours.

Les questions ou les problèmes reliés à l'installation, au fonctionnement et à l'utilisation du logiciel et du matériel qui ne concernent pas la connectivité de base du service par les navigateurs et les logiciels de courriel pris en charge et tournant sur des systèmes respectant les exigences système minimales, ne sont pas couverts par le service d'assistance technique Internet de Bell et une telle assistance sera fournie seulement à la seule discrétion de votre fournisseur de service. De temps à autre, votre fournisseur de service peut vous référer à des tiers et à des sites Web de tiers, y compris, notamment, pour la formation, l'assistance, la maintenance, le matériel et les logiciels. Vous comprenez et acceptez que de telles références vous sont fournies à titre de courtoisie seulement, sans garantie, que vous les utilisez à vos propres risques et que votre fournisseur de service ainsi que ses sociétés affiliées, mandataires et fournisseurs ne sauraient assumer de responsabilité à l'égard de ces recommandations, de ces tiers et de leurs sites Web, produits et services et tout dommage en découlant.

Vous pouvez recevoir, moyennant des frais supplémentaires, une assistance technique additionnelle par téléphone relativement à des applications supplémentaires non prises en charge au moyen du service d'assistance technique Internet de Bell. Vous pouvez obtenir les détails de cette assistance additionnelle ainsi que ses modalités par l'entremise de votre fournisseur de service au 310-SURF (310-7873).

7. Exigences système minimales et votre équipement. Il vous incombe de vous assurer que votre système informatique satisfait les exigences système minimales actuellement nécessaires pour utiliser le service que votre fournisseur de service peut vous communiquer et qui sont indiquées à l'adresse www.bell.ca/exigminreq. À l'occasion, les exigences système minimales peuvent changer et vous serez dûment avisé d'un tel changement conformément à l'article 9 du présent contrat de service. Par conséquent, à moins que vous ne mettiez à jour votre équipement informatique, il peut cesser d'accéder adéquatement au service. Dans ce cas, votre seul recours est de mettre fin au présent contrat de service conformément à l'article 4 des présentes.

8. Logiciels et documents fournis. Vous devez utiliser un navigateur Internet pour utiliser le service. Vous recevrez une copie du logiciel Internet Explorer de Microsoft^{MC}.

Les logiciels et les documents fournis par votre fournisseur de service, ses mandataires et(ou) ses fournisseurs, ou que vous obtenez d'une autre manière pour utiliser avec le service aux termes du

présent contrat de service, demeurent leur propriété. Vous devez prendre les mesures qui s'imposent pour les protéger contre quelque dommage ou perte. L'utilisation que vous faites des logiciels ou des documents dans le cadre du service est assujettie aux modalités énoncées dans une convention de licence d'utilisation portant sur le logiciel afférent ou aux modalités d'utilisation (la *licence du logiciel*). Il vous incombe d'examiner et d'accepter les modalités de la licence du logiciel pertinente, y compris, notamment, la licence du logiciel applicable à Internet Explorer de Microsoft^{MC}, avant d'installer ou d'utiliser le logiciel ou les documents. Sauf indication contraire dans la licence du logiciel pertinente, toutes les licences du logiciel prendront fin lors de la résiliation du présent contrat.

9. Changements et modifications. Dans la mesure permise par les lois applicables, votre fournisseur de service peut modifier le service, le présent contrat de service, y compris -tout autre document qui en fait partie, en tout temps ou de temps à autre, avec ou sans votre consentement ou autorisation, et il peut notamment modifier les frais de service ou tout élément du service ou y mettre fin. Dans la mesure requise par les lois applicables, votre fournisseur de service vous avisera au moins trente (30) jours avant la date d'effet de toute modification ou de tout changement au présent contrat de service ou de tout changement important apporté au service en affichant l'avis d'un tel changement à l'adresse www.bell.ca/conventions, en vous faisant parvenir un avis par courrier électronique à votre adresse électronique courriel Bell Internet ou à une autre adresse de courriel fournie par vous à votre fournisseur de service (auquel cas il vous incombe de vous assurer que cette adresse de courriel demeure valide en tout temps) ou en utilisant tout autre mode de transmission d'avis vraisemblablement susceptible de permettre que l'avis en cause soit porté à votre attention. Dans la mesure requise par les lois applicables, cet avis doit indiquer la date d'effet de la modification ou du changement, les révisions apportées au présent contrat ou à tout autre contrat s'y rapportant, selon le cas, et vos recours à l'égard de cette modification ou de ce changement, comme il est énoncé à la dernière phrase du présent paragraphe. Vous convenez de consulter périodiquement le contenu de la page située à l'adresse www.bell.ca/conventions afin de revoir le présent contrat de service et prendre connaissance de ces modifications. Aucune disposition du présent contrat de service ne saurait être interprétée comme vous obligeant à accepter que le service vous soit fourni après qu'une modification ou un changement a été apporté au service ou au présent contrat de service; toutefois, votre unique recours dans l'éventualité où vous ne souhaitez pas accepter une telle modification ou un tel changement (et, si vous résidez dans la province de Québec, seulement si cette modification ou ce changement augmente vos obligations ou réduit les obligations de votre fournisseur de service) est de refuser la modification ou le changement et d'annuler le service (et de résilier le présent contrat de service), après avoir payé des frais de service réduits ou différés (tels que décrits à l'article 3) ou d'autres frais pouvant s'appliquer, sauf si ces frais sont interdits par les lois applicables, auquel cas cette annulation ne donnera lieu à aucuns frais, à aucune pénalité ni à aucune indemnité d'annulation.

Si vous continuez d'utiliser le service après qu'un tel changement est mis en œuvre, dans la mesure permise par les lois applicables, une telle utilisation sera réputée constituer votre acceptation de celui-ci et vous reconnaissez expressément qu'aucune convention écrite ou reconnaissance expresse n'est nécessaire pour accepter ce changement.

Votre fournisseur de service peut, à sa seule discrétion et sans obtenir votre consentement, migrer le service qu'il vous fournit vers un autre réseau ou une autre plate-forme ou changer ses fournisseurs lorsque cela devient nécessaire. Sans restreindre la portée de ce qui précède, votre fournisseur de service peut effectuer cette migration ou ce changement de fournisseur afin de maintenir, de mettre à jour ou d'améliorer le rendement du service et des autres articles livrables qui vous sont fournis aux termes des présentes, pour s'assurer de la continuité du service et de l'intégrité de son réseau, et(ou) pour respecter au besoin les exigences des fabricants. Vous reconnaissez expressément que cette migration ou ce changement ne constitue pas une modification ou un changement important au présent contrat de service ni au service.

Vous reconnaissez que vous ne pouvez pas changer le présent contrat de service et, dans la mesure permise par les lois applicables, qu'aucun préposé au service à la clientèle ou représentant commercial de votre fournisseur de service n'est autorisé à modifier les modalités du présent contrat de service de quelque manière que ce soit, verbalement ou par écrit, sauf si votre fournisseur de service l'autorise expressément par écrit.

10. Niveaux de rendement. Dans la mesure permise par les lois applicables, votre fournisseur de service ne garantit pas le rendement du service. La vitesse est tributaire des goulots d'étranglement qui existent sur la vaste architecture du réseau Internet. Pour cette raison, votre fournisseur de service ne peut garantir le niveau de rendement (vitesse du débit) maximal du service. Vous reconnaissez que tout contenu auquel vous accédez par l'intermédiaire du service peut être stocké dans des points intermédiaires sur Internet.

11. Protection de la confidentialité et sécurité. Votre fournisseur de service ne sera en aucun cas tenu responsable de tout fichier ou de toutes données corrompus ou de tout virus pouvant nuire à votre utilisation du service. Il vous appartient de protéger votre système par des moyens appropriés (par exemple, en utilisant des logiciels disponibles sur le marché) –contre le vol, l'utilisation non autorisée ou la corruption. Tout préjudice causé au réseau par votre défaut de sécuriser convenablement votre système pourra entraîner la résiliation immédiate de votre abonnement au service.

Votre fournisseur de service ne peut assurer ni garantir la confidentialité des renseignements que vous acheminez en vous servant du service. Une telle utilisation demeure votre entière responsabilité, et votre fournisseur de service et ses sociétés affiliées, mandataires et fournisseurs sont déchargés de toute responsabilité à cet égard.

Les renseignements personnels à votre sujet seront protégés par votre fournisseur de service conformément aux politiques de confidentialité de Bell, qui peuvent être consultées à l'adresse www.bell.ca/bellvieprivée ou en téléphonant à votre fournisseur de service au numéro 310-BELL (310-2355).

Tous les renseignements que votre fournisseur de service conserve à votre sujet, sauf votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone publié, sont confidentiels. Sauf si vous consentez expressément à leur divulgation, ou si celle-ci doit avoir lieu en vertu d'une autorité judiciaire, les renseignements à votre sujet ne seront divulgués par votre fournisseur de service à personne hormis : (A) vous-même; (B) une personne qui demande à obtenir ces renseignements en votre nom et que votre fournisseur de service est raisonnablement en droit de considérer comme votre mandataire ou votre représentant; (C) une autre compagnie de téléphone qui vous fournit des services téléphoniques, ou une société qui contribue à vous fournir des services de télécommunications, de téléphonie ou d'annuaire téléphonique, pourvu que les renseignements fournis soient nécessaires à cette fin, ne soient divulgués qu'à titre confidentiel et ne soient utilisés qu'à cette fin; (D) un mandataire engagé par votre fournisseur de service pour procéder au recouvrement des sommes portées à votre compte, pourvu que ces renseignements soient nécessaires à cette fin et qu'ils ne soient utilisés qu'à cette fin; (E) une société affiliée de votre fournisseur de service qui vous fournit des services de télécommunications et/ou de radiodiffusion, pourvu que ces renseignements soient nécessaires à cette fin, qu'ils soient divulgués à titre confidentiel et qu'ils ne soient utilisés qu'à cette fin; ou (F) une autorité publique ou un agent d'une autorité publique si, de l'avis raisonnable de votre fournisseur de service, un danger imminent pour la vie ou des biens pourrait vraisemblablement être éliminé ou atténué par la divulgation de l'information. Vous êtes présumé avoir expressément consenti à la divulgation de vos renseignements personnels dans l'un ou l'autre des cas suivants : (A) vous y consentez par écrit; (B) vous le confirmez verbalement, si une tierce partie indépendante peut en attester; (C) votre fournisseur de service reçoit une confirmation sous forme électronique par Internet; (D) votre fournisseur de service reçoit un consentement verbal et conserve un enregistrement sonore du consentement; ou (E) votre fournisseur de service obtient un consentement par d'autres moyens,

pourvu qu'une preuve objective de votre consentement soit créée par vous ou une tierce partie indépendante.

Renseignements sur le crédit : En commandant le service et (ou) en acceptant ce contrat de service, vous consentez expressément à ce que votre fournisseur de service: (i) procède à des enquêtes et recueille des renseignements concernant votre historique de crédit auprès de fournisseurs de crédit ou d'agences de renseignements sur le crédit, en tout temps et à la discrétion de votre fournisseur de service; (ii) conserve ces renseignements concernant votre historique de crédit à votre compte, et maintienne et utilise ces renseignements pour activer votre service et aider à percevoir les montants que vous devez, y compris les frais de service; et (iii) rapporte tout paiement en retard ou défaut de paiement par vous de tous frais de service aux fournisseurs de crédit ou agences de renseignements sur le crédit

12. Adresse IP / Adresse de Courriel / Nom d'hôte. Votre fournisseur de service demeure en tout temps le propriétaire de toute adresse IP, adresse de courriel ou nom d'hôte qu'il vous attribue. Votre fournisseur de service peut décider de les modifier ou de les supprimer en tout temps, à sa seule discrétion. Les adresses IP changeront toutes les fois que votre ordinateur sera mis hors tension ou en tout temps et sans préavis, au gré de votre fournisseur de service. Votre fournisseur de service décline toute responsabilité à l'égard des réclamations, dommages, pertes ou débours découlant de tout changement d'adresse IP, d'adresse de courriel ou de nom d'hôte.

13. Services aux membres. Vous pouvez adresser toute question concernant votre fournisseur de service ou les modalités du présent contrat à Bell Canada, aux Service à la clientèle de Bell Internet, par courrier, à l'adresse suivante : B.P. 70092, Ottawa (Ontario), K2P 2M3; par courrier électronique, à l'adresse soutieninternet@bell.ca, par téléphone, au numéro 310-SURF (310-7873) ou par télécopieur, au numéro 1 800 714-8705.

14. Ce que les usagers doivent savoir. Vos messages peuvent être interceptés et lus par des tiers à votre insu. Une personne ayant accès à Internet peut causer du tort (entre autres choses), engager des frais et contracter des obligations alors qu'elle est reliée au réseau. Toutes ces questions relèvent de votre responsabilité exclusive. Votre fournisseur de service n'est pas tenu de surveiller le service, ni tout contenu ou toute utilisation que vous faites des réseaux de ce même fournisseur de service. Vous convenez toutefois qu'il se réserve le droit, à l'occasion, de surveiller le service de façon électronique ou d'enquêter au sujet d'un contenu ou de l'utilisation que vous faites de ses réseaux, y compris la consommation de bande passante, et aussi de divulguer les renseignements nécessaires pour se conformer à une loi, à un règlement ou à une demande du gouvernement de tout territoire compétent, pour exploiter et optimiser le service, pour se protéger ou protéger des tiers.

Votre fournisseur de service peut vous envoyer des renseignements relatifs au service sur une base régulière par courrier électronique ou tout autre moyen électronique. Dans le cas des renseignements envoyés par courrier électronique, l'envoi sera fait à votre principale adresse de courrier électronique de Bell Internet ou à une autre adresse de courriel fournie par vous à votre fournisseur de service (auquel cas il vous incombe de vous assurer que cette adresse de courriel demeure valide en tout temps). Vous convenez d'examiner et de vous familiariser avec tout renseignement relatif au service et votre fournisseur de service ne saurait être tenu responsable de quelque dommage ou préjudice que vous ou vos biens pourriez subir pour avoir omis de le faire. Dans la mesure permise par les lois applicables, lorsque vous continuez d'utiliser le service après l'envoi de renseignements relatifs au service, cela signifie que vous acceptez de vous conformer à ces renseignements.

Commentaires des clients : Par les présentes, vous reconnaissez que votre fournisseur de service et ses sociétés affiliées, mandataires et fournisseurs peuvent conserver et utiliser tout renseignement, commentaire ou idée que vous avez communiqué relativement au service (y

compris tous les produits et services mis à votre disposition dans le cadre du service). Ces renseignements peuvent être utilisés afin de fournir un meilleur service aux clients de votre fournisseur de service.

15. Aucune responsabilité quant au contenu. Veuillez prendre note que certaines parties du contenu et certains produits ou services disponibles avec le Service ou par l'intermédiaire de celui-ci (le *contenu*) peuvent être offensants ou choquants ou ne pas être conformes aux lois applicables. Vous reconnaissez aussi que ni votre fournisseur de service ni ses sociétés affiliées ne tentent nullement d'exercer une censure ou une surveillance sur ce contenu. Vous reconnaissez cependant que le contenu peut être stocké dans des points intermédiaires sur Internet lorsque vous accédez au service. Vous acceptez l'entière responsabilité et les risques inhérents à l'accès au contenu et à son utilisation ainsi qu'à l'utilisation d'Internet. Votre fournisseur de service et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité à l'égard des réclamations ou des pertes découlant de l'accès à ce contenu ou de son utilisation.

16. Vous êtes le mieux placé pour contrôler le risque : vous êtes donc responsable. Les tarifs et les frais facturés par votre fournisseur de service sont établis en fonction de la répartition des risques stipulée dans le présent contrat et du fait qu'on y prévoit un recours limité contre votre fournisseur de service. Ce dernier n'assume aucune responsabilité pour vos actes ou omissions, ou ceux de quiconque utilise votre compte, avec ou sans votre consentement, à votre connaissance ou non, y compris, mais sans s'y limiter, la responsabilité des frais engagés lorsque vous faites des achats ou des transactions au moyen du service. Vous êtes le mieux placé pour mettre en place les contraintes matérielles et techniques pour empêcher l'utilisation irrégulière de votre compte et pour en assurer la surveillance. Il vous appartient d'assurer la protection de votre compte et des mots de passe. Tout préjudice causé au réseau en raison de votre défaut de sécuriser convenablement votre système pourra entraîner la résiliation de votre abonnement au service.

17. Garantie limitée. Dans la mesure permise par les lois applicables, le service, les logiciels et les produits fournis par votre fournisseur de service, ses mandataires ou ses fournisseurs sont fournis « tels quels » et « dans la mesure où ils sont disponibles », sans aucune garantie ou condition. Il vous appartient de prendre les dispositions nécessaires afin de pouvoir utiliser le service et d'en assurer la compatibilité à l'aide de l'équipement, des logiciels, des services ou de tout autre matériel non fournis par votre fournisseur de service (*l'équipement et les services fournis par des tiers*). Votre fournisseur de service décline toute responsabilité quant à l'établissement de la compatibilité entre le service et l'équipement et les services fournis par des tiers. Dans la mesure permise par les lois applicables, votre fournisseur de service et ses sociétés affiliées, ses fournisseurs ou ses mandataires ne garantissent pas le rendement, la disponibilité, l'utilisation ou le fonctionnement ininterrompu du service ou des produits fournis en vertu du présent contrat. Vous assumez tous les risques quant à la disponibilité, à la qualité et au rendement du service ou des produits fournis en vertu du présent contrat. En outre, votre fournisseur de service et ses sociétés affiliées ne garantissent pas que les données ou les fichiers que vous envoyez ou qui vous sont envoyés seront transmis, transmis sans être corrompus ou transmis dans un délai raisonnable, que ces données ou fichiers ne seront pas interceptés, que d'autres usagers n'aient pas accès à votre compte, au service ni à votre matériel informatique, ni que le contenu ou les autres éléments accessibles par le service ne renferment aucun virus ou autre élément nocif ou qu'ils ne seront pas stockés dans des points intermédiaires sur Internet lorsqu'on y accède par l'intermédiaire du service.

DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, EN CE QUI CONCERNE LE SERVICE, LES LOGICIELS OU LES AUTRES SERVICES OU PRODUITS FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES, OU LES MARCHANDISES, LES INFORMATIONS, LE CONTENU OU LES SERVICES FOURNIS SUR INTERNET, VOTRE FOURNISSEUR DE SERVICE NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI N'OFFRE DE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS NOTAMMENT TOUTE GARANTIE RELATIVE AUX DROITS DE

PROPRIÉTÉ OU À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES DÉCLARATIONS, GARANTIES OU CONDITIONS, QUELLES QU'ELLES SOIENT, EXPRESSES OU IMPLICITES, SONT, PAR LES PRÉSENTES, EXCLUES DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES.

18. Limitation de la responsabilité. Dans la mesure permise par les lois applicables, si votre fournisseur de service, ses sociétés affiliées, ses fournisseurs ou ses mandataires commettent un manquement, y compris un manquement grave à une condition essentielle, ou s'ils font preuve de négligence, votre seul recours sera de recevoir, de votre fournisseur de service, le paiement d'une somme d'argent d'au plus cent (100 \$) dollars au titre des dommages réels et directs. Dans la mesure permise par les lois applicables, sous réserve de ce qui est énoncé ci-dessus, votre fournisseur de service, ses sociétés affiliées et ses mandataires ne sauraient assumer de responsabilité envers vous ou des tiers à l'égard de :

- i. tous dommages-intérêts directs, indirects, spéciaux, exemplaires, punitifs ou consécutifs, y compris notamment des pertes de profits et des pertes d'occasions d'affaires découlant de quelque manière que ce soit du présent contrat, de l'utilisation par vous ou par quiconque de la totalité ou d'une partie du service ou de votre accès à Internet par l'entremise de votre compte, ou du fait que vous vous soyez appuyé sur de l'information, des services ou des marchandises offerts par le service ou fournis par son entremise, ou encore qui découlent de fautes, d'omissions, d'interruptions, de l'effacement ou de la corruption de fichiers, d'erreurs, de défauts, de retards de préparation ou de transmission ou d'un défaut de fonctionner; ou
- ii. toute perte et tous frais (y compris les honoraires d'avocats) relatifs à toute allégation, réclamation, poursuite ou autre instance fondée sur la prétention que l'utilisation du service, par vous ou un tiers, par l'intermédiaire de votre compte, viole les droits de propriété intellectuelle ou les droits contractuels de tiers.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, votre fournisseur de service, ses sociétés affiliées, ses fournisseurs ou ses mandataires ne sauraient assumer de responsabilité au titre de quelque :

- i. acte ou omission d'une entreprise de télécommunications dont les installations servent à établir des connexions vers des points que votre fournisseur de service ne dessert pas directement;
- ii. diffamation ou violation du droit d'auteur découlant du matériel transmis ou reçu par l'intermédiaire des installations de votre fournisseur de service ou de ses sociétés affiliées; ou
- iii. contrefaçon de brevet découlant de la combinaison ou de l'utilisation des installations du client avec celles de votre fournisseur ou de ses sociétés affiliées.

19. Compétence; divisibilité. Votre fournisseur de service est une entreprise sous réglementation fédérale, et à ce titre, le présent contrat de service, y compris toute question relative à sa validité, son interprétation et son exécution sont régis par les lois et les règlements applicables du palier fédéral du Canada, ainsi que par les lois et règlements provinciaux auxquels il est assujéti. Les modalités du présent contrat sont susceptibles d'être modifiées ou annulées si ces lois ou règlements l'exigent. Si une disposition du présent contrat est déclarée nulle ou jugée incompatible avec une autre loi ou un autre règlement, cette disposition peut être supprimée ou modifiée sans avoir d'incidence sur la validité des autres dispositions. Certains éléments du service peuvent vous être fournis par un fournisseur de service tiers situé à l'extérieur du Canada et de ce fait, votre utilisation du service peut être soumise aux lois de juridictions étrangères.

20. Dispositions générales. Dans la mesure permise par les lois applicables, le présent contrat, la politique d'utilisation acceptable, tout formulaire de demande de paiement préautorisé,

toutes modalités de facturation, tout bon de commande ou toute vérification de bon de commande, toute convention antipollurriel, toute convention de licence de logiciel pour le ou les logiciels qui vous sont fournis relativement au service, et toutes modalités supplémentaires s'appliquant aux services à valeur ajoutée (les *modalités applicables aux services à valeur ajoutée*), tels qu'ils peuvent vous être fournis ou communiqués relativement au service ou vers lesquels vous serez peut-être dirigé lorsque vous adhèrerez au service, ou que vous l'installerez ou l'utiliserez, et tels qu'ils peuvent être modifiés ou vous être fournis à l'occasion, ainsi que l'ensemble des politiques, pratiques et documents mentionnés aux présentes ou dans les documents ou modalités précités, ou vers lesquels vous serez peut-être dirigé au moment de l'adhésion au service ou lors de l'utilisation de celui-ci, constituent l'entente intégrale entre votre fournisseur de service et vous relativement à la prestation du service et remplacent les ententes et déclarations antérieures, écrites ou verbales, à cet égard. Sauf s'il en est stipulé autrement aux présentes, en cas de conflit ou d'incompatibilité entre le présent contrat et tout autre document qui fait partie du contrat intervenu entre vous et votre fournisseur, les modalités du présent contrat de service auront préséance sur les dispositions incompatibles. En ce qui concerne les services à valeur ajoutée et sauf s'il en est stipulé autrement aux présentes, en cas de conflit ou d'incompatibilité entre les modalités applicables à tout service à valeur ajoutée et tout autre document qui fait partie du contrat intervenu entre vous et votre fournisseur de service, les modalités applicables au service à valeur ajoutée auront préséance sur les dispositions incompatibles.

Si votre fournisseur de service fait défaut d'insister sur la stricte exécution d'une disposition du présent contrat ou de le faire respecter, cela ne saurait être interprété comme une renonciation à l'application d'une disposition ou à un droit. En cas d'incompatibilité entre une disposition du présent contrat et tout tarif applicable, le tarif aura préséance, mais seulement en ce qui a trait à la disposition incompatible.

Votre fournisseur de service peut céder ses droits et obligations en vertu du présent contrat sans préavis ou consentement préalable. Vous ne pouvez céder ni transférer le présent contrat.

Votre fournisseur de service ne saurait être tenu responsable d'un manquement au présent contrat qui résulte d'une condition ou d'un événement échappant à sa volonté raisonnable, notamment un acte de terrorisme, le piratage, une atteinte à la sécurité, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, une catastrophe naturelle, l'intervention de tout autre élément naturel ou encore un cas de force majeure, un vol, une émeute, une grève ou tout autre conflit de travail, une panne de courant ou une guerre.

Microsoft, Windows Live TM ID et les logos relatifs à ce logiciel sont des marques de commerce de Microsoft Corporation.

Mis à jour le 22 août 2010.

Bell Internet: Politique d'utilisation acceptable

Introduction

Bell Canada (« votre fournisseur de service ») s'engage à être un bon citoyen de réseau. Afin d'aider votre fournisseur de service à protéger l'utilité du service et permettre à nos membres de profiter pleinement de l'Internet, vous acceptez de respecter les modalités de la présente politique d'utilisation acceptable (les « **politique** »). Toute violation de ces règles constitue une infraction à votre Convention de service Bell Internet et peut entraîner l'annulation de cette Convention de service et/ou l'interruption de votre service.

Si vous avez des questions au sujet de la politique, n'hésitez pas à rejoindre votre fournisseur de service par courrier électronique à l'adresse suivante: abuse@bell.ca.

Aux fins des présentes document, nous entendons par « hôte Internet » tout ordinateur ou dispositif électronique relié à Internet. Les expressions qui ne sont pas définies autrement dans la politique auront la signification qui leur est donné ailleurs dans la convention de service.

Généralités

Votre service a été conçu pour votre usage personnel et non commercial; il vous est interdit d'utiliser votre service ou tout équipement fourni dans le cadre de votre service pour opérer une entreprise de fournisseur de services Internet ni pour toute autre activité non résidentielle.

Tout langage ou action harcelant ou abusif, sous forme verbale, écrite ou autrement, des employés, fournisseurs, agents et représentants de votre fournisseur de service est strictement prohibé et ne sera pas toléré.

Il vous est interdit d'utiliser votre service pour conduire d'activités qui incluent, sans restreindre la portée générale de ce qui suit:

- Transmettre des messages non sollicités lesquels, à la seule et entière discrétion de votre fournisseur de service, causent des interruptions significatives ou suscitent des plaintes de la part des utilisateurs Internet.
- Restreindre ou inhiber tout autre utilisateur d'utiliser ou de jouir de l'Internet, compromettre les opérations ou l'efficacité des services ou occasionner une charge exceptionnellement grande sur nos réseaux, ou générer autrement des niveaux de trafic Internet suffisants pour entraver la capacité d'autres utilisateurs de transmettre ou de recevoir de l'information.
- Harceler les utilisateurs ou les groupes d'une façon quelconque notamment en diffamant, en abusant, en menaçant ou en violant autrement les droits légaux des autres.
- Usurper l'identité d'autres abonnés au service Bell Internet ou de tout autre abonnés de service Internet de quelque façon que ce soit.
- Le téléchargement en aval et en amont, la transmission, l'affichage, la diffusion, la dissémination, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen d'accéder à de l'information, à un logiciel ou à tout autre matériel (i) qui est confidentiel ou protégé par les droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du détenteur de ces droits, (ii) qui est diffamatoire ou obscène, contient de la pornographie juvénile ou de la littérature haineuse, ou (iii) qui constitue une atteinte à la vie privée, une appropriation de la personnalité, ou l'établissement d'un lien ou d'un cadrage non autorisé.

- Falsifier ou éliminer tout droit d'auteur, toute dénonciation légale ou autre, toute désignation de propriété ou encore, toute étiquette identifiant l'origine ou de la source d'un logiciel ou autre matériel contenu dans un dossier ou d'autres données.
- Transmettre, recevoir, publier, disséminer, distribuer ou stocker tout programme ou toute information conçue pour aider l'utilisateur à faire échec à la protection contre la copie, l'enregistrement ou tout autre mécanisme antivol associés aux programmes de type commerciaux ou partagiciels.
- Transmettre, recevoir, distribuer ou stocker tout programme ou toute information conçue pour aider l'utilisation frauduleuse des services de télécommunications.
- Utiliser les ressources d'un hôte Internet de façon non autorisée par les administrateurs, y compris la transmission du courrier; transmettre des chaînes de lettres, ou faire parvenir des offres d'argent facile ou de type pyramidal de quelque façon que ce soit.
- Afficher ou transmettre toute information ou tout logiciel contenant un virus, un « robot d'annulation », « cheval de Troie », un « ver » ou autre composant destructeur ou perturbateur.
- Transmettre, afficher, recevoir, récupérer, stocker ou reproduire de toute autre façon, distribuer, ou d'accéder de tout autre moyen à un logiciel ou tout matériel constituant ou encourageant des comportements pouvant constituer des actes criminels ou pouvant donner lieu à une poursuite civile.
- Violer ou ne pas respecter toute loi ou tout règlement applicable.

Courrier électronique

Le service de courriel Bell Internet, tel que décrit dans votre Convention de service a été conçu pour votre usage personnel et non commerçant. Vous ne devez pas sous-licencier, distribuer, transférer ou vendre le service de courriel Bell Internet ou n'importe laquelle de ses composantes.

Vous consentez à ce que votre utilisation du service de courriel Bell Internet consiste en l'envoi et la réception de messages et de matériels appropriés. En plus des généralités décrites ci-haut, il est interdit, lorsque vous utilisez le service de courriel Bell Internet, de mener des activités incluant mais sans s'y limiter:

- Transmettre, entre autres, des messages électroniques non sollicités, à forme pyramidal ou, encore en pollupostage.
- estreindre ou inhiber tout autre utilisateur d'utiliser ou de jouir du service.
- Créer une fausse identité dans le but de tromper autrui ou falsifier les en-têtes de vos messages électroniques de quelque façon que ce soit.
- Utiliser, télécharger, copier ou fournir de toute autre façon (à des frais ou non) à une personne ou entité tout répertoire d'utilisateurs du service ou autres utilisateurs ou de l'information sur l'utilisation ou toute partie quelconque.
- Favoriser ou faciliter la transmission des messages électroniques non sollicités.
- Joindre une signature excessivement longue à vos messages électroniques.
- Envoyer des messages électroniques pour perturber ou occasionner des difficultés à la réception des autres messages électroniques.

Dans l'éventualité où vous gardez des listes de courrier en nombre « opt-in » (libre participation), vous devez avoir une méthode de confirmation des abonnements et pouvoir fournir ces renseignements à la demande de votre fournisseur de service. À la discrétion de votre fournisseur

de service, si aucune preuve n'est fournie, ces messages en nombre peuvent être considérés comme non sollicités.

Votre fournisseur du service se réserve le droit, à son entière discrétion, de limiter le nombre de destinataires auxquels le client envoie le courriel, le nombre d'abonnés inscrits sur des listes de courriel en nombre « opt-in » (libre participation) d'un abonné et le nombre de messages qu'un abonné peut envoyer ou recevoir par l'entremise du service courriel Bell Internet.

Votre fournisseur de service ou ses distributeurs n'ont aucune obligation en ce qui concerne le contrôle du service de courriel Bell Internet. Toutefois, votre fournisseur de service et ses distributeurs se réservent le droit de revoir le matériel qui est envoyé par le service de courriel et d'enlever tout matériel et ce, à leur seule discrétion. Votre fournisseur de service, à sa seule discrétion, peut annuler votre accès au service de courriel Bell Internet à n'importe quel moment, sans préavis.

Votre fournisseur de service et ses distributeurs se réservent le droit à n'importe quel moment de communiquer toute information qu'ils jugent, à leur seule discrétion, nécessaire dans le but de respecter toute loi applicable, règlement, processus légal ou demande gouvernementale. Votre fournisseur de service et ses distributeurs se réservent également le droit, en tout temps, d'éditer, de refuser d'afficher ou d'enlever toute information ou matériel, dans son ensemble ou en partie et ce, à leur seule discrétion.

Groupes / Forums de discussion

En plus des présentes modalités générales décrites ci-haut, il est interdit, lorsque vous affichez dans un groupe ou forum de discussion, de mener des activités incluant mais sans s'y limiter:

- Afficher des messages publicitaires, des messages à caractère commerciaux ou des messages non sollicités, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation expresse à moins que ce geste soit expressément permis par la charte ou la Foire aux questions du groupe ou forum de discussion.
- Afficher des fichiers binaires ou messages excessivement lourds, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation expresse à moins que ce geste soit expressément permis par la charte ou la Foire aux questions du groupe ou forum de discussion.
- Afficher des messages essentiellement identiques à plus de dix groupes ou forums de discussion.
- Adjoindre une signature excessivement longue à vos messages.
- Falsifier les en-têtes de vos messages de quelque façon que ce soit.

Les messages affichés dans un groupe ou forum de discussion doivent être conformes à la charte ou la Foire aux questions du groupe ou forum de discussion en question.

Conversation IRC/Bavardage

En plus des modalités générales décrites ci-haut, il est interdit, lorsque vous utilisez un service de bavardage IRC ou tout autre service, de mener des activités qui incluent mais sans s'y limiter:

- Envoyer des messages à teneur commerciale ou qui incluent des annonces quelconques, de façon non sollicitée.
- Tenter une attaque de Déni de service soit de façon automatisée par le biais d'un robot ou manuellement.

De plus, lors de l'utilisation d'un serveur IRC ou de tout autre service de bavardage, vous devez vous conformer en tout et en partie aux règlements de l'administrateur du serveur.

Réseau / Sécurité

En plus des modalités générales décrites ci-haut, il est interdit d'utiliser le service afin de mener des activités qui incluent mais sans s'y limiter:

- Le partage du nom d'utilisateur et du mot de passe de votre compte pour la raison d'entrées en communication simultanées par accès commuté à partir du même compte.
- Rendre un hôte Internet incapable de répondre aux demandes de service des autres hôtes.
- Exploiter et/ou héberger des applications de serveur, y compris, mais sans s'y limiter, HTTP, FTP, POP, SMTP, Proxy/SOCKS et NNTP.
- Analyser ou pénétrer les mécanismes de sécurité d'un hôte Internet.
- Falsifier n'importe quelle partie des en-têtes du paquet TCP/IP de quelque façon que ce soit.
- Commettre tout acte qui pourrait compromettre, de quelque façon que ce soit, la sécurité de votre hôte.

Tel que décrit dans votre Convention de service, vous seul êtes responsable de la sécurité de votre système et de votre compte. Votre fournisseur de service offrira son entière collaboration aux forces de l'ordre dans le cadre d'une enquête occasionnée par toute infraction à la présente politique d'utilisation acceptable.

Dans l'éventualité où notre personnel recevait de nombreuses plaintes au sujet d'une ou de plusieurs infractions à la présente politique, des frais de traitement par plainte reçue en plus de frais administratifs peuvent être portés au compte, et ce, à la discrétion de votre fournisseur de service.

Mis à jour le 22 août 2010.